



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E74566

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2026

ÉDITÉ LE

17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/05/2020

18 294

Raison sociale : MENUISERIE CHARPENTE EXTRAT

694 RUE DE THIERS

42430 SAINT-JUST-EN-CHEVALET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE

Siret : 343 801 437 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8200100

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146927399

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146927399

Téléphone : 04 77 65 03 29

Fax :

Portable : 06 63 12 76 60

Site Internet :

E-mail : extrat@sasextrat42.fr

Responsabilité légale :

HOLDING VALLAS (879 742 682) / VALLAS AURELIEN PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	25/09/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	25/09/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	26/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	25/03/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	25/09/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.